

REGLEMENT DU CONCOURS « MA RENCONTRE D'AMOUR IDEALE »

Article 1 : Organisateur du jeu :

A l'occasion de l'exposition « Parlez-moi d'amour ! » présentée au Musée des Lettres et Manuscrits , 8 rue de Nesle, 75006 Paris, du 11 décembre 2007 au 30 mars 2008, un concours de la plus belle nouvelle sur le thème de « Ma rencontre d'amour idéale » est organisé par ce même musée en collaboration avec le magazine « Plume » (SARL immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489 941 518) dont le siège social est sis 11, rue Marbeuf, 75008 Paris. Ce concours est destiné à favoriser la création et la diffusion d'œuvres littéraires inédites d'expression française. Ce concours est sans obligation d'achat.

Article 2 : Objet / Durée

Ce concours est ouvert du 11 décembre 2007 au 30 mars 2008. Les oeuvres originales et inédites doivent parvenir par la poste en un seul exemplaire au plus tard le 1er mars 2008, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3 : Participants

Ce concours est national. Il est ouvert à toute personne physique résident en France métropolitaine, à l'exclusion :

- des membres du personnel de « Plume » et du Musée des Lettres et Manuscrits ;
- des membres du personnel des sociétés participant ou ayant participé à la conception, à l'organisation et à la réalisation des cette opération ;
- aux membres du jury et à leur famille.

Si le participant est mineur, sa participation doit se faire sous la responsabilité et avec l'autorisation parentale (ou du représentant légal). Le Musée des Lettres et Manuscrits se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier le participant en l'absence de cette autorisation.

Le concours est réservé aux personnes physiques. Aucune personne morale ne peut y participer et en aucun cas une organisation professionnelle de quelque nature que ce soit ne peut prétendre être désignée gagnante et bénéficiaire du lot.

Article 4 : Modalités de participation

L'auteur s'engage à n'envoyer qu'un seul texte de 8 pages dactylographiées de 1500 signes chacun.

Les oeuvres originales et inédites doivent parvenir par la poste en un seul exemplaire au plus tard le 1er mars 2008, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : **Musée des Lettres et Manuscrits - Concours « Ma rencontre d'amour idéale » 8 rue de Nesle – 75006 Paris**

L'examen des oeuvres se faisant dans le plus strict anonymat, les textes ne devront porter que leur titre. A l'intérieur de l'enveloppe sera insérée une seconde enveloppe fermée contenant une fiche indiquant le titre de l'oeuvre, le nom, l'adresse ainsi que le numéro de téléphone, et

l'adresse e-mail du candidat.

Cette enveloppe ne sera ouverte qu'à l'issue des dernières délibérations. La nouvelle est un genre littéraire bien défini qui n'est ni une légende, ni un conte, ni un roman réduit. Le thème devra être original et bien exploité. Les règles d'orthographe, de syntaxe et de grammaire de la langue française devront être respectées.

Les participants mineurs sont invités à envoyer par courrier l'autorisation parentale ou du représentant légal signée.

La participation au présent concours vaut acceptation pleine et entière du présent règlement et du contrat qui est soumis à la loi française.

Article 6 : Modalités de sélection des gagnants :

Les œuvres seront examinées par un jury.

Le jury sera composé de : (sous réserve de modifications de dernière minute) :

Gérard LHERITIER président du Musée des lettres et manuscrits ; Christian PAYS directeur de la maison Cassegrain ; Lorraine FOUCHET auteur ; Alain DUBOS auteur ; Denis de KERGOLAY propriétaire du château de Canisy ; Annie DEGROOTE auteur ; Claudine BOULOUQUE conservatrice Bibliothèque historique de la ville de Paris, Dominique PAULVÉ auteur et journaliste ; Dominique MARNY auteur et journaliste.

Le jury désignera, parmi les œuvres qui lui seront soumises, un texte qui sera publié dans le numéro 45 de *Plume* et sera mis en ligne sur le site internet du Musée des Lettres et Manuscrits (www.museedeslettres.fr) et sur celui du magazine « Plume » (www.plume-mag.com). Trois autres textes seront en outre choisis et distingués.

Article 6 : Les gains

Les lauréats seront avertis suivant les modalités suivantes : par courrier postal dans le mois qui suit la date limite de l'envoi des œuvres.

Le lauréat du 1^{er} Prix recevra une « Love-letter » en or offerte par la maison Cassegrain (valeur publique d'environ 3200 €) ;

Le lauréat du 2^{ème} prix recevra une mini « Love-letter » offerte par la maison Cassegrain (valeur publique d'environ 1500 €) ;

Le lauréat du 3^{ème} Prix recevra une Carte postale gravée offerte par la maison Cassegrain (valeur publique d'environ 1205 €) ;

Un Prix spécial du jury sera en outre décerné : le gagnant recevra un bijou « Boule de Moulins » en or 18 carats (valeur publique d'environ 489 €), offert par le Musée des Lettres et Manuscrits.

Les prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie organisée au Musée des Lettres et Manuscrits à Paris, dans le courant du mois de mars 2008. Dans le cas où le lauréat ne pourrait se déplacer, le prix lui sera envoyé par voie postale dans les deux mois qui suivront la remise des prix. Les envois non réceptionnés par les destinataires, refusés ou retournés pour des motifs tels qu'adresse inexacte, adresse inconnue ou n'habite plus à l'adresse indiquée, reviendront à l'organisateur qui pourra en disposer librement.

Seuls les textes réclamés seront renvoyés à leurs auteurs. Les membres du jury s'engageant à ne pas exploiter de manière commerciale les textes reçus. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement.

Les coordonnées inexactes ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

L'organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents de même valeur pour le concours.

L'organisateur se réserve le droit de demander des justificatifs d'identité ou des justificatifs prouvant l'identité du participant. L'absence de fourniture de ces justificatifs (photocopie de la pièce d'identité en cours de validité) dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la demande entraînera la non attribution du lot et l'organisateur pourra en disposer librement.

Les lots ne peuvent être échangés contre leur valeur commerciale.

Article 7 : Circonstances particulières

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée du fait de ces modifications.

Article 8 : Publicité

Du seul fait de leur participation, les lauréats autorisent l'organisateur, sans restriction ni réserve, à utiliser leurs nom et adresse dans toute manifestation ou opération publicitaire promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation ne puisse conférer aux lauréats une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Tous les droits de propriété intellectuelle (photos, ...) sont cédés au Musée des Lettres et Manuscrits et à sa publication intitulée « La Lettre de l'Académie Internationale des Arts et Collections et du musée des Lettres et Manuscrits » ainsi qu'au magazine « Plume » par les lauréats.

Si l'un des gagnants s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'organisateur en envoyant un courrier dans un délai de 15 jours à réception du message

l'informant de cette utilisation, à l'adresse du concours : Musée des Lettres et Manuscrits - Concours « Ma rencontre d'amour idéale » - 8 rue de Nesle – 75006 Paris.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur.

Article 10 : Règlement

Le règlement complet du jeu concours « Ma rencontre d'amour idéale » est déposé à la SCP de Maître DENIS Jacky, huissier de Justice Associé demeurant 119 avenue Gambetta à Paris 20^e.

Ce règlement peut être envoyé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de :

Musée des Lettres et Manuscrits - Concours « Ma rencontre d'amour idéale »
8 rue de Nesle – 75006 Paris

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique, orale ou par internet) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanisme du jeu ou listes de gagnants.

Toutes difficultés pratiques d'interprétation ou d'application non prévues par le règlement seront tranchées souverainement et en dernier ressort par le Musée des Lettres et Manuscrits.

Article 11 : Remboursement des frais:

Les frais de participation engagés par les participants au concours peuvent être remboursés dans les conditions suivantes :

1. En adressant une simple demande écrite à : Musée des Lettres et Manuscrits, concours « Ma rencontre d'amour idéale », 8 rue de Nesle, 75006 Paris.
2. En la postant au plus tard le 30 avril 2008, le cachet de la poste faisant foi.
3. En précisant : nom et adresse postale du participant, en joignant un RIP ou un RIB à son nom et en précisant l'objet de sa demande.

Les timbres de la demande de remboursement des frais de participations et celui de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande au tarif postal 20 g en vigueur, tarif lent, soit 0,45 euros TTC.

La société organisatrice ne sera tenue d'aucun remboursement, si le participant ne s'est pas conformé au présent règlement ou si sa demande de remboursement n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués.

Articles 12 : Données à caractère personnel

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations le concernant et peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers en écrivant un courrier à l'adresse suivante :

Musée des Lettres et Manuscrits
Concours « Ma rencontre d'amour idéale »
8, rue de Nesle
75006 Paris

En mentionnant ses nom, prénom et en joignant une copie de sa pièce d'identité.

Article 13 : Litiges

Le présent concours est soumis à la loi française.

Les réclamations devront être déposées près de Musée des Lettres et Manuscrits, Concours « Ma rencontre d'amour idéale » - 8, rue de Nesle - 75006 Paris jusqu'au 30 avril 2008, la date de la poste faisant foi. Toute réclamation postérieure ne sera pas prise en compte.